

CRS 030610

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 3 JUIN 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMPTE DE GESTION – ANNEE 2009 – APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation, ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2009 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 616 518,74	567 285,18	309 793,80	206 030,44
Dépenses réalisées	31 793 926,82	411 707,52	304 300,73	223 764,56
RESULTAT 2009	+ 3 822 591,92	+ 155 577,66	+ 5 493,07	- 17 734,12
Restes à réaliser de recettes	85 454,20	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	335 124,05	47 822,18	5 280,07	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	14 622 211,73	3 087 450,12	135 520,23	247 788,03
Dépenses réalisées	18 241 535,13	417 780,48	15 282,88	115 693,51
RESULTAT 2009	- 3 619 323,40	+ 2 669 669,64	+ 120 237,35	+ 132 094,52
Restes à réaliser de recettes	736 213,79	613 692,45	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 344 773,39	573 739,30	22 289,45	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU CIS
Recettes réalisées	783 285,84	120 073,18
Dépenses réalisées	880 354,43	119 886,99
RESULTAT 2009	- 97 068,59	+ 186,19
Restes à réaliser de recettes	-	-
Restes à réaliser de dépenses	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU CIS
Recettes réalisées	1 301 869,22	119 270,38
Dépenses réalisées	1 688 403,98	25 992,36
<b>RESULTAT 2009</b>	<b>- 386 534,75</b>	<b>+ 93 278,02</b>
Restes à réaliser de recettes	1 644 148,19	-
Restes à réaliser de dépenses	216 195,38	-

### COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
<b>Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :</b>			
- au titre des exercices antérieurs	+ 1 385 259,63	+ 16 624,40	+ 1 787,00
- au titre de l'exercice arrêté	+ 3 822 591,92	+ 155 577,66	+ 5 493,07
- soit un résultat à affecter	+ 5 207 851,55	+ 172 202,06	+ 7 280,07
<b>Considérant :</b>			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	3 302 700,00	Néant	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	+ 1 597 853,48	- 2 938 447,89	+ 486 693,17
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	- 3 619 323,40	+ 2 669 669,64	+ 120 237,35
- que le solde des restes à réaliser est de :	- 608 559,60	+ 39 953,15	- 22 289,45
Qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	2 630 029,52	228 825,10	Néant
Que le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	249 669,85	47 822,18	5 280,07
<b>Décide d'affecter à la section d'investissement le résultat de fonctionnement pour un montant de :</b>	<b>2 630 030,00</b>	<b>124 370,00</b>	<b>Néant</b>

.../...

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
<b>Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :</b>			
- au titre des exercices antérieurs	+ 1,33	+ 813,81	+ 755 855,89
- au titre de l'exercice arrêté	- 17 734,12	+ 186,19	- 97 068,59
- soit un déficit à couvrir	- 17 732,79		
- soit un résultat à affecter		+ 1000,00	+ 658 787,30
<b>Considérant :</b>			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 93 575,74	+ 713 055,79	- 765 952,42
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 132 094,52	+ 93 278,02	- 386 534,76
- que le solde des restes à réaliser est de :	Néant	Néant	1 427 952,81
qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	Néant	Néant	Néant
<b>Décide d'affecter à la section d'investissement, le résultat de fonctionnement pour un montant de :</b>	Néant	Néant	646 000,00

Transferts :

- du budget principal (débit au compte 6521) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (crédit au compte 7552) de la somme de 104 450 €.
- du budget annexe des services assujettis à TVA (débit au compte 204163) vers le budget principal (crédit au compte 1328) de la somme de 584 640 €.

### **BUDGET 2010 - DECISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

## EXERCICE 2010 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2010 :

Bénéficiaires	Objet	Versé 2008	Versé 2009	Attributions 2010			
				Reports 2009	Attribué pour 2010 au 26/03/2010	Délibération du 03/06/2010	Total attribué
Collège Benjamin Delessert	Séjour d'étude linguistique	1 588,40	0,00	0,00	0,00	482,40	482,40
Association France Alzheimer	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00
SCOPE	20 ème anniversaire de l'association	216 637,20	212 160,50	44 454,30	239 277,00	2 000,00	285 731,30
Compagnie Théâtre en Pièces	Animations estivales	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
Mentazic	Fête de la musique 2010	6 900,00	6 700,00	0,00	4 400,00	2 300,00	6 700,00
Mini Flotte 49 Saumur	Fonctionnement	261,00	250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
Comité d'organisation des événements viticoles du Saumurois	Festivini septembre 2010	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	5 000,00	8 000,00
<b>TOTAL DES ATTRIBUTIONS</b>						<b>11 682,40</b>	

### OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT - CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS "CHANTEMERLE" A BAGNEUX - GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % à l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat pour le remboursement de quatre prêts d'un montant total de 2 020 087 €, que l'Office se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la construction de 25 pavillons "Chantemerle" à Bagneux.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêts qui seront passés entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.
- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat.

### ASSOCIATION HABITAT JEUNES DU SAUMUROIS - RESIDENCE DU VAL DE THOUET - GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie communale accordée à l'association Habitat Jeunes du Saumurois pour le remboursement de la somme de 235 000 € représentant 100 % d'un prêt locatif aidé d'intégration d'un montant maximum de 235 000 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin d'assurer le financement définitif de l'acquisition et la rénovation de 10 logements, résidence du Val de Thouet, à Saumur.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt (32 ans) et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association Habitat Jeunes du Saumurois, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Le Conseil Municipal s'engage :

- à se substituer à l'association Habitat Jeunes du Saumurois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

La garantie d'emprunt est conditionnée à la réaffectation de l'hypothèque rechargeable de 1<sup>er</sup> rang formalisée par l'acte en date du 7 juillet 2007 ;

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint chargé des Finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'association Habitat Jeunes du Saumurois
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'association Habitat Jeunes du Saumurois
- signer l'acte notarié formalisant la réaffectation de l'hypothèque rechargeable.

#### **ASSOCIATION D'ETUDES POUR L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES ADHESION**

Adhésion à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

Désignation de Monsieur le Maire ou de son représentant pour siéger au sein de l'association.

Versement de la cotisation annuelle, soit 5 000 € au titre de l'année 2010.

Les crédits nécessaires sont ouverts au Budget Primitif de l'exercice en cours.

#### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE L'ANJOU (SPLA) - CAPITAL SOCIAL - PRISE DE PARTICIPATION**

Approbation :

- du projet de statuts soumis par la SPLA de l'Anjou
- de la participation de la Ville de Saumur au capital de la SPLA de l'Anjou

Fixation du montant de la participation à 2 000 € en souscrivant 20 actions de 100 € chacune de la SPLA.

Prélèvement des crédits nécessaires à cette participation sur le Budget Primitif de l'exercice en cours.

Désignation de Monsieur Michel APCHIN, Maire de la Ville de Saumur, ou de son représentant afin de siéger :

- à l'assemblée spéciale constitutive de la SPLA de l'Anjou avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,
- au sein des Assemblées Générales de la SPLA de l'Anjou,
- au Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les statuts et autres pièces nécessaires à la constitution de la SPLA et pour accomplir en tant que de besoin les formalités requises en vue de cette constitution.

### TAXES D'URBANISME – DEMANDE DE REMISE DE PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT

Décision de suivre l'avis du Trésorier Principal d'Angers Ouest et d'accorder la remise totale des pénalités de retard (majoration et intérêts) relatives au permis de construire n° PC 3280700152 pour un montant de 42,70 €.

### ZAC MULTISITES – APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE

Approbation du bilan de clôture pour un montant de 5 064 226,59 € HT.

Décisions :

- d'arrêter l'excédent de l'opération pour un montant de 46 516,50 € au profit de la Ville de Saumur.
- de donner quitus de la mission d'aménagement à la SODEMEL.

### CHATEAU – REMPARTS BASTIONNES – DIAGNOSTIC – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCHITRAV pour un montant de 189 783,67 € TTC.

### EGLISE SAINT PIERRE – INTERVENTION D'URGENCE – MISE EN SECURITE – CONSOLIDATION DEFINITIVE – APPROBATION DU PROGRAMME – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de travaux de confortement de l'édifice pour un montant estimé à 3 699 820 € TTC.

Décision de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

### ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – CONVENTION PARTICULIERE AVEC FRANCE TELECOM – AVENANT N° 1

Approbation de l'avenant à intervenir portant le taux de prise en charge par France Télécom du coût d'étude et de réalisation du câblage à 82 % au lieu de 51 % jusqu'alors.

### TRAVAUX DE VOIRIE – CONVENTION AVEC LES COMMUNES LIMITROPHES DE CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT, SOUZAY-CHAMPIGNY ET VILLEBERNIER

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir pour les travaux de réfection sur les voies suivantes :

- voie communale n° 303 à Dampierre-sur-Loire
- rue Juive à Saint-Lambert des Levées
- route de la Croix à Chênehutte-Trèves-Cunault dont 175 ml sont situés en totalité sur la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**EMPLACEMENT RESERVE N° 40 AU PLAN LOCAL D'URBANISME – EXTENSION DES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – LIEU-DIT "LE PERREAU" A SAUMUR – ACQUISITION VANDERBECKEN**

Acquisition d'une parcelle de terre située au lieu-dit "Le Perreau" à Saumur, d'une contenance de 488 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Anne VANDERBECKEN, moyennant le prix net et forfaitaire de 1 464 €.

Le terrain est libre de toute location ou occupation.

L'acte de vente sera établi en la forme administrative aux frais de la Ville de Saumur.

Pouvoirs sont donnés :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir
- au Premier Adjoint pour signer ledit acte.

**GYMNASE PLACE VERDUN – DENOMINATION DU NOUVEL ESPACE SPORTS DE COMBAT**

Décision de dénommer "Espace sportif Gil MERCK" le dojo municipal aménagé au sein de l'ancien gymnase du bâtiment de la place Verdun accueillant, notamment, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

**SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS SAUMUROIS (STUS) – EXERCICE 2008 – RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL MUNICIPAL DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SAUMUR SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Adoption du rapport annuel établi pour l'exercice 2008 au titre du mandat des élus représentant la Ville de Saumur au Conseil d'Administration de la Société des Transports Urbains Saumurois.

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) SAUMUR LOIRE HABITAT – CONSEIL D'ADMINISTRATION MODIFICATION**

Désignation de Monsieur SEMUR et de Madame MARQUET, au titre des personnes qualifiées dans le domaine des politiques de l'habitat, en remplacement de Monsieur ASSELIN et de Madame WACHE, démissionnaires.

**CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE SAUMUR – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Abrogation des délibérations n° 2008/81 du 4 avril 2008 et n° 2008/253 du 19 décembre 2008 portant respectivement désignation des représentants de la Ville de Saumur pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Saumur et modification de la représentation de la Ville de Saumur.

Désignation de Monsieur Michel APCHIN, Maire de Saumur et de Madame le Docteur Christine REGNIER, Première Adjointe au Maire, pour siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Saumur.

**CHARTRE AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) – INFORMATION**

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'élaboration d'un projet de charte révisée, rendue nécessaire par des évolutions législatives et réglementaires. Présentée à l'ensemble des ATSEM, la charte révisée a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 5 mai 2010.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 29 avril 2010 au 2 juin 2010 sous les numéros 2010/45 à 2010/58 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le vendredi 4 juin 2010  
Le Maire de la Ville de Saumur,

*Signé*

Michel APCHIN

Affiché à la porte de la Mairie  
du 4 juin 2010 au 2 juillet 2010